

REFERENCES A RAPPELER

Let 09 - FL/LF/DST/2024

Affaire suivie par : L. FLECHON



Faulquemont, le 07 mai 2024

**A l'attention des Maires des communes
du District Urbain de Faulquemont**

Objet : Collecte des déchets

Madame, Monsieur le Maire,

Le District Urbain de Faulquemont exerce de plein droit la compétence de collecte et de traitement des déchets. Pour mémoire, le traitement des déchets est confié au Sydeme, le DUF assurant en direct la collecte.

Les dernières évolutions dans le geste de tri, avec la mise en place des bornes d'apport volontaire bleues et jaunes, ont permis de nettement diminuer les tonnages collectés en porte à porte, avec une baisse de près de 21% entre 2021 et 2023.

Les marchés de collecte arrivant à terme le 31 mai prochain, une réflexion a été engagée par la commission environnement et développement durable pour intégrer dans la consultation en cours, des modifications portant notamment sur la fréquence de collecte en porte à porte.

En effet, l'article R2224-24 du Code Général des Collectivités permet de réduire à 1 fois toutes les 2 semaines la collecte pour les communes de moins de 2 000 habitants. Ce changement interviendra donc à compter du lundi 3 juin 2024. La Commission d'appels d'offres a attribué au groupe SUEZ les marchés de collecte en porte à porte, ainsi que celui des points d'apport volontaire.

Le planning de collecte applicable à compter du 3 juin 2024 sera diffusé ultérieurement. Je compte sur vous pour être le relais de cette information auprès de vos administrés. Des ajustements seront possibles durant les premiers mois de mise en place.

Par ailleurs, comme vous pouvez malheureusement le remarquer, de nombreux actes d'incivilités sont constatés aux abords des points d'apport volontaire. Aussi, l'organisation des ramassages des objets ainsi que le nettoyage des abords des bornes seront pris en charge financièrement par le budget déchets.

Direction

1, allée René Cassin
57380 FAULQUEMONT

Tel. +33 (0) 387 29 83 50
Fax +33 (0) 387 29 83 51

e-mail : dg@dufcc.com
site web : www.dufcc.com

Pôle technique

Tel. +33 (0) 387 29 73 80
Fax +33 (0) 387 29 73 89

**Maison de Justice
et du Droit**

Tel. +33 (0) 387 90 00 22
Fax +33 (0) 387 29 83 51

mjd@dufcc.com

Piscine

Tel. +33 (0) 387 00 46 00
Fax +33 (0) 387 00 46 01

piscine@dufcc.com

.../...

L'association AIDE a été retenue pour assurer cette prestation. A compter du 20 mai prochain, un passage systématique hebdomadaire sera effectué dans les communes particulièrement concernées : Boucheporn, Créhange, Faulquemont et Longeville-lès-Saint-Avold.

Pour les autres communes, la prestation sera déclenchée sur demande. Afin de la solliciter auprès du DUF, deux possibilités vous sont offertes : signalement via le QR Code affiché sur les bornes, ou par courriel à l'adresse : technique.environnement@dufcc.com. Une photo en appui de votre demande est souhaitable, permettant ainsi de dimensionner les moyens à mettre en œuvre.

En parallèle, la mise en place d'un système de caméras de vidéoprotection est à l'étude pour les points les plus critiques. Cela permettra une verbalisation par le Maire de la commune concernée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



François LAVERGNE

